
**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du 11 Mars 2022

Présents : 9

Votants: 10

L'an deux mille vingt- deux et le onze Mars l'assemblée régulièrement convoquée le 11 Mars 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Dany DELERUE, François COUVREUR, David DROQUES, Eugénie MICHON, Bertrand COUVREUR, Jean- Yves TOUPIN, Bruno DESCAMPS, Alain SERNICLAY, Dominique PATIGNIEZ

Représentés: Cédric CABAJ par Bruno DESCAMPS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Bruno DESCAMPS

Approbation du Compte Rendu du 21.01.2022 : Aucune remarque faite

Avant l'ouverture de la séance M. Droques demande le retrait du sujet "Les délégations au Maire" qui est à l'ordre du jour. M. le Maire refuse que les membres du conseil votent et insiste que le sujet soit abordé lors de la réunion.

Ouverture de la séance : 19h04

Objet: REVISION DE L'INDEMNITE D'OCCUPATION DU SYNDICAT DES EAUX F.A.B. - DE 2022 006

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les arguments proposés par M. Lecocq président du Syndicat des Eaux quant à l'indemnité d'occupation du bureau.

En effet M. Lecocq souhaiterait que l'indemnité d'occupation du bureau dans les locaux de la mairie d'Aumerval, soit revu à la baisse. A ce jour M. Lecocq a proposé une remise de 800€ étant donné que les bureaux Mairie et Syndicat des Eaux, ont été scindé en deux, depuis les dernières élections. Le syndicat des Eaux a dû palier à une augmentation de charges (Nouvelle ligne téléphonique et internet, imprimante)

M. le Maire donne pour rappel qu'une Convention avec le Syndicat des eaux F.A.B. avait été mise en place en date du 12 novembre 2004. Il était convenu à l'article 2 : « Le Syndicat des eaux F.A.B. s'engage à verser à la commune une indemnité d'occupation, fixée à 1000 euros (mille euros) par an, pour occupation du local, chauffage, téléphone, électricité et entretien. »

Puis en 2014 il avait été voté, un loyer de 2000€, suite à un calcul et à l'augmentation des charges d'électricité, de téléphone et de la mise en place d'internet.

A ce jour M. Lecocq a proposé une remise de 800€, soit 1200€ (2000-800)

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et les arguments les membres du Conseil Municipal acceptent (9 POUR et 1 ABSENTENTION), la révision de l'indemnité d'occupation du bureau. Le montant fixé est donc de 1200€.

On note que M. Le Maire a proposé une réduction de loyer de 686.88€.

Sa base de calcul étant 57.24 (montant d'un abonnement téléphone ORANGE) x 12 = 686.88

Soit 2000 - 686.88 = 1313.12€

M. Patigniez, étant délégué du Syndicat des Eaux, expose donc l'augmentation des charges (624€) depuis la division des bureaux. Il explique aussi que dans les 2000€ il y avait une participation pour le photocopieur, or à ce jour la secrétaire ne peut plus l'utiliser.

La proposition de M. le Maire est donc non retenue, et celle de M. Lecocq, président du Syndicat des Eaux acceptée.

Objet: GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DE 2022 007

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet concernant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et de modernisation de l'éclairage public des commune du Pernois

C'est en 2017 qu'il a été décidé de constituer un groupement de commandes pour les travaux de l'entretien et de modernisation de l'éclairage public, dont les membres sont les communes suivantes :

- Aumerval
- Bailleul-lès-Pernes
- Bours
- Conteville en Ternois
- Floringhem
- Fontaine les Hermans
- Hestrus
- Huclier
- Marest
- Nédon
- Nédonchel
- Pernes en Artois
- Pressy les Pernes
- Sachin
- Sains les Pernes
- Tangry
- La Thieuloye
- Valhuon

La commune de Tangry assure les fonctions de coordonnateur du groupement.
A ce titre, elle procède à la signature et à la notification des marchés.
L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- de renouveler l'adhésion à ce groupement de commandes,
- d'accepter les termes de la convention constitutive
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Entendu le rapport de présentation,
Considérant qu'un groupement de commandes pour l'exécution des travaux d'entretien et de modernisation de l'éclairage public permettrait de réaliser des économies et une optimisation du service, tant pour la commune d'Aumerval que pour ceux des autres membres du groupement,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Article 1 : de renouveler l'adhésion au groupement de commandes entre les communes membres pour les travaux d'entretien et de modernisation de l'éclairage public.

Article 2 : d'accepter les termes de la convention constitutive de ce groupement.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Objet: CHOIX DU ZONAGE ASSAINISSEMENT - DE 2022 008

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une révision de schéma directeur d'assainissement de la commune a été réalisé par le bureau d'étude AMODIAG.

Cette étude tient compte des évolutions réglementaires, techniques et de l'évolution des financements des partenaires financiers.

L'étude technico financière des solutions d'assainissement réalisée par AMODIAG est la suivante :

Deux solutions sont proposées :

- Solution 1 : propose la mise en place de l'assainissement non collectif sur l'intégralité de la commune. (86 logements)
- Solution 2 : propose la mis en place de l'assainissement collectif sur l'intégralité de la commune.

Compte tenu des coûts importants annoncés et après discussions, à l'unanimité, les membres présents et/ou représentés décident de s'orienter vers la solution 1 "Assainissement non collectif sur l'intégralité de la commune"

M. Maire précise que d'ici 4 ans Ternois Com souhaite que tout les assainissement soit aux normes.

Il explique également les coûts, le pour et contre de l'assainissement collectif (AC) et non collectif(ANC).

Assainissement Collectif :

1 092450€ HT de travaux

344 160€ HT de subvention

Avec un prix au mètre cube : 1.02HT/m³ en ANC et 7.14HT/m³ après les travaux en AC

Assainissement Non Collectif :

Les travaux seront à la charge de chaque propriétaire.

Le prix du mètre cube passerait tout de même à 2.61€ HT/m³

C'est pourquoi le Conseil décide donc à l'unanimité en assainissement non collectif.

Délégation au Maire

Le sujet n'est que survolé. Etant donné que M. Droques n'a pas envoyé ses motivations sur le sujet.

M. le Maire lit le courrier que M. Droques a envoyé en recommandé, et précise les noms des personnes qui l'on signé soit M. Droques, Mme Michon, M. Couvreur François, M. Cabaj, M.Descamps et M. Patigniez.

Questions Diverses

M. le Maire donne réponse aux questions qui avaient été posées lors de la séance du 21.01.2022.

- Concernant les branches déposées dans le camion Ternois Com qui était garé devant chez M. Le Maire: M le Maire informe qu'effectivement il a déposé des branches qui provenaient du cimetière.

- Concernant les 300€ du 14 juillet 2020, M. le Maire informe les membres qu'ils ont été remboursé au profit de l'association des fêtes.

Grèves

M. le Maire souhaite désigner 2 élus ou 2 administrés afin de pouvoir garder les enfants, dans le cas où il y aurait une nouvelle grève de l'éducation nationale. Car lors de la dernière grève c'était M. le Maire et son épouse qui avaient gardés les enfants.

Les membres du conseil répondent qu'il faudrait voir avec les responsables des parents d'élèves.

Travaux

M. Patigniez s'exprime: "M. Le Maire vous avez viré M. Droques car soit disant il dépensait beaucoup d'argent. Pouvez vous expliquer votre dépense de 350€ pour l'achat de 2 arbres devant chez Charles? "

M. Serniclay s'exprime sur les travaux et notamment la limitation de vitesse à 30km/h dans le village. M. Serniclay dit avoir envoyé un mail a M. le Maire ayant eu pour réponse : "c'est la loi !" Une réunion concernant le sujet est prévue le mardi 15 Mars 2022 à 9h. M. Serniclay demande pour modifier la date et l'heure des réunions, de fixer un lundi ou un vendredi, car les membres travaillent !

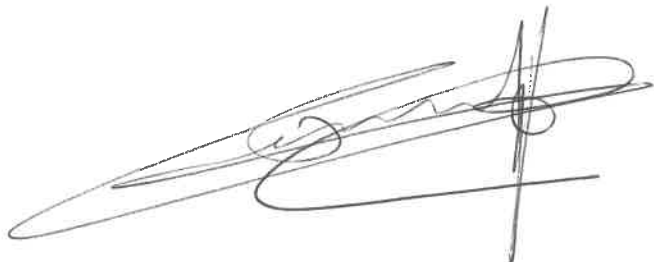
M. Maire va voir pour une réunion vendredi prochain. A reconfirmer.

Question de M. Cabaj par l'intermédiaire de M. Descamps

Pour éviter les désagréments de l'année dernière, demande de mise au budget pour les chocolats de Pâques 2022. Le nécessaire sera fait.

M. le Maire fait passer le tableau pour les tours de gardes pour les élections présidentielles.

Clôture de séance : 20h03

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'M. le Maire' or similar, written over a horizontal line.